

L'an DEUX MIL DOUZE, le MARDI 10 JUILLET, à 17 h 40, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2122-8 (élection d'Adjoints), L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 19 h 15).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérard/ HOAREAU Jean-François/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ HUMBLOT Nicole/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette (arrivée à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06)/ KICHENIN Virgile (arrivé à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06)/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ JAVEL François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ LOWINSKY Jacques (arrivé à 17 h 43, pendant l'appel nominal)/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse (arrivée à 18 h 06, au Rapport n° 12/4-06)/ HOARAU Patricia/ VICTORIA René-Paul/ ALBANY Christian/ HOARAU Serge/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

BAREIGTS Éricka		par BRISSAC-FÉRAL Claude
PONIN-BALLOM Gino		par HOAREAU Jean-François
ARMAND Alain		par ANNETTE Gilbert
ADAME Brigitte		par LOWINSKY Jacques
EUPHRASIE Didier	pour toute la durée de la séance	par JAVEL François
HOARAU Emmanuel		par MAILLOT Gérard
DINDAR Ibrahim		par PELTIER Hélyette
ANDAMAYE Marie-Annick		par ORPHÉ Monique
TOQUET Stéphanie		par VICTORIA RETOURNAT Danielle
BARDIÈRE Jean-Michel		par ALLIÉ Carmen
ESPÉRET Jean-Pierre	à l'arrivée de son mandataire, à 17 h 57, au Rapport n° 12/4-06	par KICHENIN Virgile
TROTET Maryse	à leur départ, à 18 h 30, au Rapport n° 12/4-09	par LOCATE Raziah
ALBANY Christian		par HOARAU Patricia

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

(complément)

En vertu des dispositions de l'Article L. 2121-12 (alinéas 3 et 4), le Conseil Municipal s'est prononcé, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, sur l'inscription en urgence à l'Ordre du Jour de Séance du dossier complémentaire ci-après :

- Rapport n° 12/4-26 Convention d'intégration d'enfants déficients auditifs
Ecole Maternelle Michel Debré

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- (1) BAREIGTS Éricka
- MAILLOT Gérard
- ASSABY Maximilien
- (2) DINDAR Ibrahim
- NAILLET Philippe
- LOWINSKY Jacques
- FRANÇOISE Gérard
- VARONDIN Frédéric

au titre de la CINOR

Rapport n° 12/4-11
et Rapport n° 12/4-13

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

(3) **PONIN-BALLOM Gino** au titre de l'AGCVD Rapport n° 12/4-14
 - VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
 - CASSIM-CADJEE Mohammad
 - NAILLET Philippe

- ANNETTE Gilbert au titre de la Caisse des Ecoles
 - PICARD Hajasoa
 - PAULÉE Marie-Thérèse
 - VARONDIN Frédéric
 - FRANÇOISE Gérard
 (4) **BARDIÈRE Jean-Michel**

- ANNETTE Gilbert au titre de la SEML Dionysport
 (1) **BAREIGTS Éricka**
 - COUDERC Alain
 - JAVEL François
 - PELTIER Hélyette
 (5) **ALBANY Christian**

(5) **ALBANY Christian** au titre de l'OMS

- ORPHÉ Monique au titre de la SIDR Rapport n° 12/4-24
 - MAILLOT Gérald
 (3) **PONIN-BALLOM Gino**

CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
 AGCVD Association de Gestion du Centre-Ville Dionysien
 SEML... Société d'Economie Mixte Locale...
 OMS Office Municipal des Sports
 SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

(3) et (4) élus absents
 (1) à la séance
 (5) élu parti au Rapport n° 12/4-09

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
LOWINSKY Jacques	à 17 h 43	pendant l'appel nominal
CLAIN Claudette	à 17 h 57	au Rapport n° 12/4-06
KICHENIN Virgile	à 18 h 06	au Rapport n° 12/4-06
TROTET Maryse		
	DÉPARTS	
TROTET Maryse	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09 <i>procurator à LOCATE Raziah</i>
ALBANY Christian	à 18 h 30	au Rapport n° 12/4-09 <i>procurator à HOARAU Patricia</i>
LOWINSKY Jacques	à 18 h 47	au Rapport n° 12/4-19

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le 13 JUIL. 2012 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 40 sur 55.

LE MAIRE

 Gilbert ANNE MAIRE

REÇU A LA PRÉFECTURE
 DE LA RÉUNION
 17 JUIL. 2012
 ARTICLE 10 DE LA LOI N° 2004-810 DU 13 AOÛT 2004
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
 COMMUNES, DES PAYSANES ET DES PAYSANES

OBJET PROROGATION BAIL A CONSTRUCTION
HV 79 / 2 RUE DE LA GUADELOUPE / ZA FOUCHEROLLES / SCI AJAX

Par bail à construction en date du 19/11/1996, la Ville a mis à la disposition de M. BISOLI Roger la parcelle communale cadastrée section HV 79 située au n° 2 rue de la Guadeloupe dans la zone d'activités de Foucherolles en vue de l'implantation et l'exploitation d'une entreprise générale de bâtiment.

Par suite de la liquidation judiciaire de M. BISOLI, le Tribunal Mixte de Commerce a décidé, par ordonnance du 8/02/2007, de la vente des biens immobiliers de M. BISOLI ainsi que tous les droits restant à courir du bail à construction au profit de la SCI AJAX représentée par Messieurs GAULT Philippe et PECH Jean Claude.

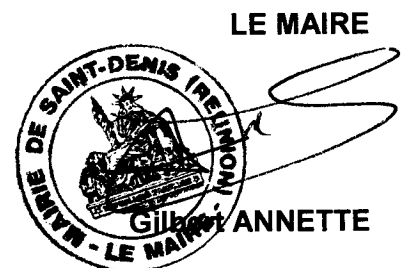
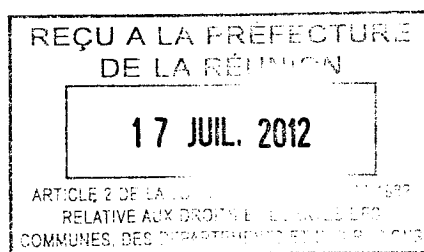
Ainsi, ce bail à construction prend fin le 31/08/2026.

Cependant, afin de faciliter le financement bancaire de son projet, la SCI AJAX demande à la Ville la possibilité de prolonger son bail à construction pour une durée supplémentaire de 20 ans, soit jusqu'au 31/08/2046.

Je vous demande donc :

- d'approuver le principe de la prolongation du bail à construction initial pour une durée de 20 ans au profit de la SCI AJAX ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer l'avenant au bail à construction.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 10 juillet 2012
Délibération n° 12/4- 23

OBJET **PROROGATION BAIL A CONSTRUCTION**
HV 79 / 2 RUE DE LA GUADELOUPE / ZA FOUCHEROLLES / SCI AJAX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/4-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Virgile KICHENIN, 3^{ème} Adjoint de Quartier, présenté au nom de la Commission ad hoc (Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable) ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

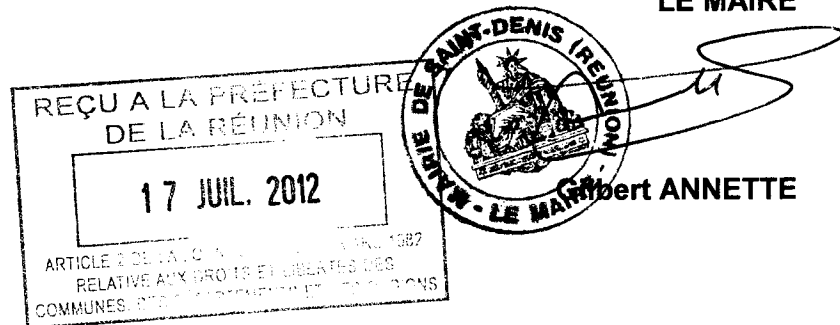
Approuve le principe de la prolongation du bail à construction initial pour une durée de 20 ans au profit de la SCI AJAX portant sur la parcelle communale HV 79.

ARTICLE 2

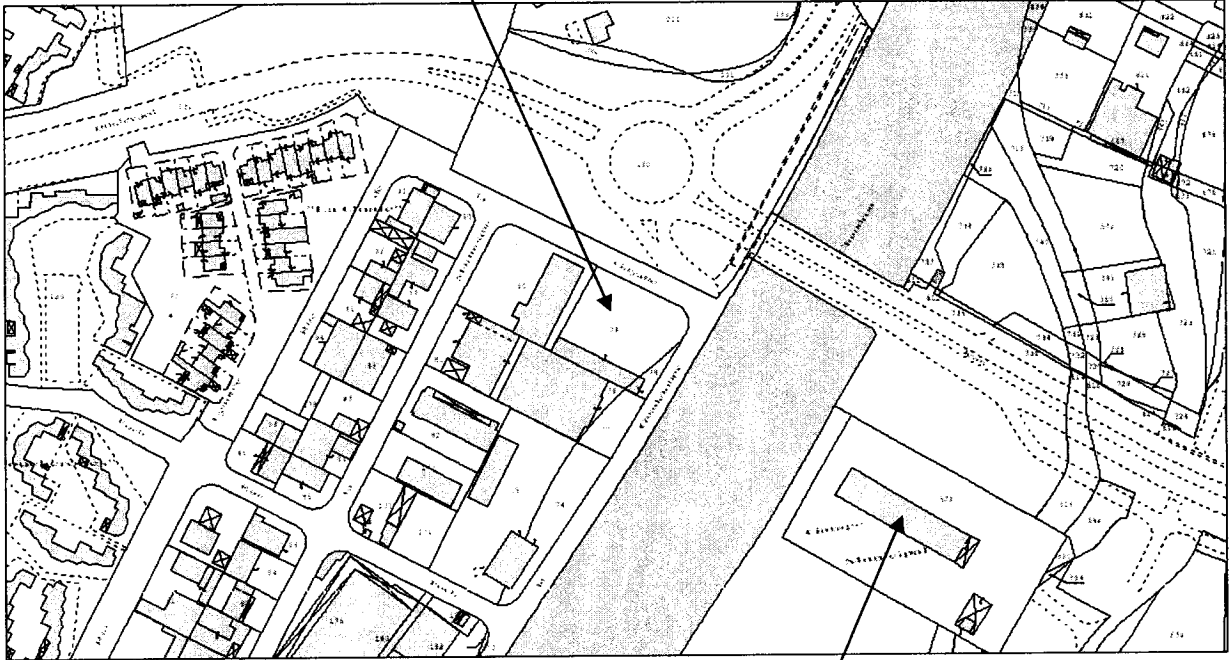
Autorise le Maire à signer l'avenant au bail à construction.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 17 3 JUIL. 2012

LE MAIRE



**PROLONGATION BAIL A CONSTRUCTION
PARCELLE HV 79- ZA FOUCHEROLLES**



Garage municipal